

La présentation d'un état de la performance financière*

Les états financiers doivent fournir une information sur la situation financière et la performance de l'entreprise. Le compte de résultat en a été, jusqu'à ce jour, un des éléments essentiels. Il est aujourd'hui remis en cause dans le cadre du processus de normalisation comptable internationale qui propose un autre état de la performance.

Laurence Binet
Consultante Normes IAS/US GAAP
pour l'Ordre des
experts-comptables (OEC)

■ L'approche traditionnelle

L'information sur la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie est essentielle à la prise de décision des utilisateurs des états financiers.

Cette capacité renseigne sur les moyens détenus par l'entreprise pour régler ses dettes ou procéder à des distributions aux détenteurs de son capital.

Pour juger de la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie, le lecteur des états financiers a besoin d'une information :

- sur la situation financière, donnée par le bilan ;
- sur les variations de cette situation financière, consignées dans un état de variations des capitaux propres ;
- sur la performance, information fournie par le compte de résultat.

Les états financiers informent sur les différents aspects de mêmes transactions ou événements mais aucune de ces informations ne peut satisfaire à elle seule les besoins d'information des utilisateurs des états financiers.

Il en est ainsi de l'information donnée par le compte de résultat sur la performance de l'entreprise. Celle-ci s'avère incomplète puisqu'un certain nombre de variations consécutives aux changements de valeur des actifs et des passifs au cours de l'exercice (réévaluation des immobilisations, par exemple)

ne sont pas incluses dans le compte de résultat, bien que satisfaisant aux critères de définition des charges et des produits.

La consultation de l'état de variations des capitaux propres permet de renseigner sur tous ces changements de valeur comptabilisés dans les capitaux propres. Ces variations qui modifient la valeur du droit de détention sur l'entreprise ont un impact sur l'appréciation de la performance de l'entreprise.

L'information dispensée dans le rapport de gestion est, quant à elle, utile car elle explique les différentes caractéristiques de la performance financière de l'entreprise et analyse les facteurs qui l'influencent.

■ L'approche actuelle de l'IASB

Au plan international, l'IASB ne donne pas à ce jour de consigne précise de présentation de la performance financière.

Dans le cadre de sa norme IAS 1 (révisée en 1997), il fixe l'objectif des états financiers : «Fournir des informations sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie de l'entreprise qui soient utiles à un large éventail d'utilisateurs pour la prise des décisions économiques». Il indique les états financiers que l'entreprise doit présenter : un bilan, un compte de résultat, un état des variations des capitaux propres, un tableau des flux de trésorerie et les méthodes comptables et les notes explicatives.

L'IAS 1 indique qu'il est important de prendre en compte tous les profits et

les pertes dans l'évaluation du changement de la situation financière ou de la richesse d'une entreprise entre deux dates de clôture. La norme propose deux méthodes de présentation de variations des capitaux propres :

- La première présentation (Tableau de variations des capitaux propres) consigne toutes les variations des capitaux propres, y compris celles qui concernent les opérations sur le capital. Ces dernières ne traduisent que très partiellement la performance financière réalisée par l'entreprise au cours de l'exercice.

«L'information sur la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie est essentielle à la prise de décision des utilisateurs des états financiers.»

- L'autre méthode (Etat des profits et des pertes comptabilisés dans l'exercice) consiste à présenter un état de tous les profits et les pertes comptabilisés (profits et pertes réalisés et latents). Cet état indique le résultat de l'exercice, les pertes ou les profits latents, les effets cumulatifs des changements de méthodes comptables ainsi que les effets des corrections des erreurs fondamentales. Les opé-

* État des produits et des charges comptabilisés/
Statement of Recognised Income and Expense.

rations liées au capital, qui ne figurent pas dans cet état, sont renseignées dans les notes explicatives.

■ Les recommandations de l'IASB sur le projet proposé par le G4+1

(Australie, Canada, Etats-Unis, Royaume-Uni + IASB)

L'abandon partiel du concept de coût historique en faveur de l'introduction du modèle de la juste valeur (*fair value*) dans les normes du référentiel IAS a amené le G4+1 (Australie, Canada, Etats-Unis, Royaume-Uni + IASB) à proposer en janvier 1998 un projet de discussion sur une présentation de la performance financière des entreprises («G4+1 *paper on reporting financial performance*»). Rappelons que la juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou

un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La performance financière est communément présentée dans l'environnement anglo-saxon dans le «*Comprehensive income*» qui se substitue à la présentation plus restrictive donnée par le compte de résultat.

Ce projet propose une approche plus globale de la performance financière qui prend en compte tous les produits et les charges comptabilisés par l'entreprise (produits et charges résultant des activités ordinaires, profits et pertes réalisés ou latents). Cette approche est en partie liée au fait que la référence à un modèle d'évaluation à la juste valeur induit de plus en plus de pertes et profits comptabilisés dans les capitaux propres.

Le projet aboutit à la suppression du compte de résultat et à celle de l'état de variations des capitaux propres. Il préconise la présentation d'un état financier, regroupant les charges et les produits comptabilisés dans l'actuel compte de résultat, ainsi que les profits et les pertes comptabilisés actuellement dans le tableau de variations des capitaux propres.

Un thème prioritaire pour l'IASB

La présentation de la performance financière a été inscrite au calendrier de travail de l'IASB en 2001 dans les quatre projets majeurs pour action de convergence parmi les neuf thèmes prioritaires inscrits. Lors de son Board d'octobre 2001, l'IASB a émis les recommandations suivantes sur la base des propositions (*Draft Statement of Principles*) faites

1. Modèle de présentation (*Statement of recognised income and expense*) «Etat des produits et des charges comptabilisés»

Business activities (Activités commerciales)

Non-fair value changes (*Variations non comptabilisées en juste valeur*)

- Revenues (Produits)
- Cost of sales (Coût des ventes)
- Pension expense (Charges de retraites)
- Other (Autres)
- Depreciation and amortisation (Dépréciation et amortissement)
- Impairment losses and recoveries (Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur)
- Results of investments in Associates and interests in jointly controlled entities reported using the equity method (Revenus des participations dans des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence)
- Gain/Losses on disposal of capital assets (Profits/pertes sur cessions d'actifs à long terme)

Fair value measurements (*Evaluation à la juste valeur*)

- Change in fair value of investment property (Variation liée à la juste valeur de l'immobilier de placement)
- Change in fair value of biological assets (Variation liée à la juste valeur des actifs biologiques)
- Other FV changes in capital assets (Generally fixed assets and intangible assets) (Autres variations liées à la juste valeur des immobilisations - [Généralement les immobilisations corporelles et incorporelles])

Treasury activities (Activités financières)

Non-fair value changes (*Variations non comptabilisées en juste valeur*)

- Contractual interest earned on financial assets carried at cost (Intérêts perçus sur actifs financiers comptabilisés au coût)
- Dividends earned (Dividendes perçus)
- Contractual interest incurred on financial liabilities not carried at fair value (Intérêts contractuels contractés sur passifs financiers non comptabilisés en juste valeur)
- Unwinding of discount on pensions and provisions (Réactualisation des engagements de retraite et des provisions)

Fair value measurements (*Evaluation à la juste valeur*)

- FV Interest earned on financial assets carried at fair value (Juste valeur des intérêts constatés sur actifs financiers évalués à la juste valeur)
- Other FV changes in financial assets (Autres variations en juste valeur des actifs financiers)
- Other FV changes in pension assets and liabilities (Autres variations en juste valeur des actifs et des passifs de retraite)
- FV interest incurred on financial liabilities carried at fair value (Intérêts en juste valeur contractés sur passifs financiers évalués en juste valeur)
- Other FV changes in financial liabilities (Autres variations en juste valeur des passifs financiers)

Change in cumulative foreign exchange translation adjustments (Variations des ajustements cumulés des conversions en monnaies étrangères)

Incomes taxes (Impôts)

Discontinuing operations, net of tax (Abandon d'activités, net d'impôt)

Recognised income and expense for the period (Total des charges et des produits comptabilisés au cours de l'exercice)

• Seuls les items en anglais figurent dans le modèle original proposé par le Steering Committee de l'IASB ; les traductions en français sont proposées par l'auteur.

(2001)
20 X 1

(2002)
20 X 2

par le groupe de travail de l'IASC en charge du projet sur la présentation de la performance financière des entreprises (IASC *Steering committee on reporting financial performance*) :

- Toutes les variations de l'actif net au cours de l'exercice, autres que les transactions sur le capital, devraient figurer dans un état des produits et des charges comptabilisés (*Statement of recognised income and expense*).

- Il ne pourrait y avoir de «recyclage» : un élément de la performance (produit ou charge) ne pourrait être comptabilisé qu'une fois dans cet état.

Par exemple, un gain latent sur des titres de placement comptabilisé dans la rubrique «activités financières» de l'état des produits et des charges comptabilisés de l'exercice (n) ne pourrait être inscrit dans la rubrique «activités commerciales» de

«La présentation de la performance financière a été inscrite au calendrier de travail de l'IASB en 2001 dans les quatre projets majeurs pour action de convergence parmi les neuf thèmes prioritaires inscrits.»

l'état des produits et des charges comptabilisés de l'exercice (n+1), suite à sa réalisation dans le cadre d'une cession au cours de l'exercice (n+1).

- Les transactions sur le capital devraient être portées dans un tableau des capitaux propres. Celui-ci devrait être

révisé dans le cas où des variations l'affecteraient afin d'empêcher l'inscription dans les notes annexes d'informations s'y rapportant.

- La norme IAS 7, Tableau des flux de trésorerie, devrait être revue pour harmoniser, si nécessaire, sa présentation en fonction des activités opérationnelles, d'investissement et de financement, avec celui retenu dans l'état des charges et des produits comptabilisés. Les éléments concernant les transactions sur le capital devraient être présentés au sein d'une rubrique séparée.

Le Board a également évoqué les points suivants qui devront être discutés au cours de ses prochaines réunions.

- La principale composante de l'état des produits et des charges comptabilisés devrait être la catégorie des «activités commerciales» (*business activities*). Les

2. Modèle de présentation (*Statement of cash-flows*)

«Tableau des flux de trésorerie»

Business activities (Activités commerciales)

- Cash receipts from customers (Encaissements reçus des clients)
- Cash receipts in respect of rents (Loyers perçus)
- Cash receipts in respect of royalties and other revenues (Redevances et autres produits perçus)
- Cash received from sale of investment property (Cession d'immobilier de placement)
- Cash receipts from sale of biological assets and agricultural produce (Encaissements reçus de la vente d'actifs biologiques et de productions agricoles)
- Cash received from sale of property, plant and equipment (Encaissements reçus de la cession d'immobilisations corporelles)
- Cash received from disposal of subsidiary Y (Encaissement reçu de la cession de la filiale Y)
- Cash paid to suppliers of goods and services (Sommes versées aux fournisseurs de biens et de services)
- Cash paid to and on behalf of employees (Sommes versées aux employés et pour le compte des employés)
- Cash paid for investment in biological assets (Acquisition d'actifs biologiques)
- Cash paid for investment in property, plant and equipment (Acquisition d'immobilisations corporelles)
- Cash paid for investment in investment property (Acquisition d'immobilier de placement)
- Cash paid for investment in subsidiary X, net of cash acquired (Acquisition de la filiale X, après déduction de la trésorerie acquise)

Treasury activities (Activités financières)

- Cash received from sale of equity and debt instruments of other enterprises (Vente d'instruments financiers d'autres entreprises)
- Cash received from futures contracts, forward contracts, etc. (Encaissements reçus sur des futurs contrats, contrats à terme, etc.)
- Cash received from issuing financial instruments classified as liabilities (Encaissements reçus de l'émission d'instruments financiers classés en passifs)
- Interest received in cash (Intérêts encaissés)
- Dividends received in cash (Dividendes reçus)
- Purchase of equity and debt instruments of other enterprises (Acquisition d'instruments financiers d'autres entreprises)
- Purchase of futures contracts, forward contracts, etc. (Sommes versées pour de futurs contrats, contrats à terme, etc.)
- Payment of finance lease liabilities (Remboursement de dettes résultant des contrats de location-financement)
- Cash interest paid on financial instruments classified as liabilities (Intérêts versés sur instruments financiers classés en passifs)
- Repayment of financial instruments classified as liabilities (Remboursement des instruments financiers classés en passifs)

Income taxes paid (Impôts de caisses)

Discontinuing operations (Abandon d'activités)

Capital transactions (Opérations sur le capital)

- Cash received from issuance of share capital (Trésorerie reçue de l'émission d'actions)
- Reacquisition of share capital (Rachats d'actions)
- Dividends paid (Dividendes versés)

Exchange translation adjustment to opening cash and cash equivalents

(Ajustement des conversions en monnaies étrangères)

Net increase in cash and cash equivalents (Accroissement net de trésorerie et équivalents trésorerie)

Cash and cash equivalents at beginning of period

(Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice)

Cash and cash equivalents at end of period (Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice)

* Seuls les items en anglais figurent dans le modèle original proposé par le Steering Committee de l'IASC ; les traductions en français sont proposées par l'auteur.

(2001)
20 X 1

(2002)
20 X 2

autres produits et charges seraient regroupés dans les rubriques «activités de financement» (*financing activities*) et «activités d'investissement» (*investing activities*). Ces dernières pourraient d'ailleurs probablement être combinées dans une même rubrique «activités financières» (*treasury activities*). Dans tous les cas, un regroupement identique devrait alors être retenu dans le tableau des flux de trésorerie.

Les critères retenus pour le classement des activités seraient fonction de la nature des activités, de leur caractère récurrent ou non et de leur origine endogène (performance résultant des décisions prises par l'entreprise) ou exogène (performance induite par des facteurs externes tels que les variations de prix, de cours, de taux d'intérêt...).

- Une distinction devrait être opérée au sein de ces différentes catégories entre les variations des éléments évaluées à la juste valeur et celles qui ne le sont pas.
- Certains éléments devraient figurer séparément : les impôts, les effets d'abandon d'activités et les effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- Le concept d'élément extraordinaire devrait être supprimé. En conséquence, l'IAS 8, Résultat net de l'exercice, Erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables, devrait être révisée.

Un modèle de présentation d'un «Etat des produits et des charges comptabilisés» (*Statement of recognised income and expense*) et d'un «Tableau des flux de trésorerie» (*Statement of cash-flows*) est donné (*encadrés 1 et 2*). Ces deux modèles figurent dans le document (*Draft statement of principles*) proposé en octobre 2001 pour discussion au Board de l'IASB par le groupe de travail de l'IASB en charge du projet sur la présentation de la performance financière des entreprises.

Des développements ultérieurs sont attendus sur ce sujet, pouvant conduire à des changements majeurs dans la présentation de l'ensemble des états financiers.

Même si les obligations des banques et des établissements bancaires en matière de comptabilité et de présentation de l'information diffèrent de celles des autres entreprises commerciales (cf : IAS 30, Informations à fournir dans les états financiers des banques et des établissements financiers), le groupe de travail en charge de ce projet indique que le modèle pourrait être repris et adapté pour ce secteur d'activité. ●